

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 3 avril 2015**

L'an deux mil quinze, le trois avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Bayot, Claisse, Deschamps, Jacquart, Trapenard et Mmes Delecroix, Dupont et Pétard

Excusés : Mrs Desplanches, Mmes Cardia et Martin

Pouvoirs : Mme Cardia à Mr Jacquart et Mr Desplanches à Mr Claisse

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Delecroix a été élue secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 8

**Date de convocation :** 30/03/2015

**Date d'affichage :** 07/04/2015

M. Deschamps demande l'autorisation d'ajouter à nouveau, à l'ordre du jour, le point concernant la vente de la cabine téléphonique.

**- Vente de la cabine téléphonique**

M. Deschamps rappelle que, lors de la dernière séance, il avait été décidé de mettre en vente la cabine téléphonique de la mairie mais également, pour pouvoir la faire sortir, le vestibule d'entrée. Malgré une offre à 200 €, le Conseil Municipal avait préféré diffuser une annonce à un prix supérieur.

Or, M. le Maire indique qu'il n'y a eu aucune autre proposition d'achat et que l'objectif de cette vente est de profiter de l'opportunité d'un acquéreur pour libérer un maximum d'espace dans la perspective de réhabiliter la mairie en 2016.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de 200 € qui comprend également le démontage du vestibule, soit l'équivalent de 2 journées de travail.

Vote : l'ensemble des conseillers accepte à l'unanimité l'offre d'achat de 200 €

**- Association des Communes Forestières de l'Allier**

M. Deschamps rappelle que, lors de la séance du 13 mars dernier, le Conseil Municipal avait accepté d'adhérer à l'association des Communes Forestières de l'Allier dont l'objet est de regrouper les communes ayant des forêts domaniales.

Il souhaite apporter quelques précisions à ce sujet : le montant de la cotisation dépend de plusieurs facteurs, et même si la commune n'a que peu de forêt publique, la cotisation représente tout de même un montant annuel de 180 €.

Face à cette somme importante, M. Deschamps propose d'annuler la décision d'adhésion.

Vote : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler la délibération relative à l'adhésion de la commune de Lalizolle à l'association des Communes Forestières de l'Allier.

**- Vote des taux d'imposition 2015**

M. Deschamps rappelle que les objectifs principaux de la municipalité sont d'assainir la situation financière de la commune, de relancer les investissements et de diminuer l'endettement.

Ainsi, il propose, comme convenu, de conserver les mêmes taux que l'année précédente :

- taxe d'habitation : 27,53
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,75
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,95
- cotisation foncière des entreprises : 36,03

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour appliquer ces taux.

Il est rappelé que la municipalité a également pour but de revenir, dès que possible, à des taux moins élevés mais également de rééquilibrer les bases fiscales pour lesquelles de très nombreuses incohérences ont été constatées.

#### **- Vote du budget principal 2015 – Budget Commune**

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 438 815 € pour la section de fonctionnement, et à la somme de 172 796 € pour la section d'investissement.

M. Deschamps tient à préciser que les charges à caractère général sont en baisse par rapport à 2014 car l'année 2015 compte beaucoup moins de reports de factures de l'année précédente.

Il souligne également que la gestion particulièrement rigoureuse des dépenses a permis de dégager une Capacité d'Autofinancement (CAF) brute historique et, qu'ainsi, la commune va pouvoir investir environ 65 000 € en voirie, dans la restauration scolaire, l'accessibilité des bâtiments publics aux handicapés, la sécurisation routière, une réserve incendie aux Fougères et une grosse tondeuse,...

Vote : le Conseil Municipal approuve le budget Commune à l'unanimité

#### **- Vote du budget annexe 2015 – Budget PRL**

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 61 096 € pour la section de fonctionnement, et à la somme de 64 995 € pour la section d'investissement.

Vote : le Conseil Municipal approuve le budget PRL à l'unanimité

#### **- Vote du budget annexe 2015 – Budget Commerces**

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 47 464 € pour la section de fonctionnement, et à la somme de 51 739 € pour la section d'investissement.

Vote : le Conseil Municipal approuve le budget Commerces à l'unanimité

#### **- Site Internet communal**

M. Deschamps rappelle la présence de Mrs Guillaume et Gauthard aux conseils municipaux des 30 janvier et 13 mars derniers, venus présentés une alternative au site Internet de la commune.

Ainsi, après avoir réuni une commission pour confronter les deux propositions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de Mrs Gauthard : le « wiki mairie ».

#### **- Vente de la maison 15 Rue du Stade**

Dans le cadre de la vente de la maison dont la signature est prévue à la mi avril, M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte au nom de la commune.

Vote : le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à procéder à la signature de l'acte de vente de la maison du 15 Rue du Stade.

## **- Organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2015**

Suite à la demande de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, et comme cela avait été évoqué lors de la dernière séance du Conseil, il est proposé de rediscuter de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée prochaine.

Mme Delecroix indique être, à titre personnel, contre la reconduction des rythmes tels qu'ils ont pu être institués pour l'année 2014 – 2015 mais que les instituteurs semblent être, quant à eux, assez satisfaits.

M. le Maire rappelle qu'en effet la commune de Lalizolle est désavantagée par rapport aux autres communes qui bénéficient, elles, davantage de temps pour les activités périscolaires (TAP). M. Deschamps précise toutefois que l'amplitude horaire de l'école de Lalizolle n'est pas assez souple pour prévoir plus de TAP : il faudrait que les élèves prennent une heure plus tôt ou finissent une heure plus tard ce qui ne semble pas envisageable dans la mesure où les enfants sont déjà assez fatigués.

Mme Delecroix approuve cette remarque mais demande s'il ne serait alors pas possible de revoir le coût de cet aménagement sachant que la commune est lésée.

Vote : après délibération, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de reconduire les rythmes scolaires actuels à la rentrée 2015 (9 pour, dont 2 pouvoirs, et 1 abstention).

## **- Projet d'évolution du groupe scolaire**

M. Deschamps fait part des dernières actualités :

- le Directeur du service des transports scolaires du Conseil Départemental et deux de ses collaborateurs sont venus en mairie afin d'évoquer la possibilité future de mettre en place une navette « Nades – Lalizolle – Bellenaves ». Une seule solution semble alors être envisageable : l'utilisation des transports du collège avec un raccourcissement du temps d'attente à Ébreuil (5 min contre 15 initialement)
- au niveau des parents d'élèves, rien de ce qui avait été prévu n'a été entrepris : la visite du Jardin d'Enfants de Chamalières a été abandonnée (fonctionnement pas comparable à celui de Lalizolle), la rencontre avec l'Inspecteur délégué d'Académie n'a pas eu lieu et aucun contact n'a été pris avec de nouveaux parents d'élèves susceptibles d'inscrire leurs enfants à Lalizolle
- une plaquette publicitaire a été réalisée par la Directrice du Jardin d'Enfants afin de promouvoir l'établissement. Celle-ci sera distribuée par les parents à la fête de l'œuf et par la municipalité aux mairies des communes alentours, à la Communauté de Communes, au Centre Social, etc,... De même, une demi-journée « portes ouvertes » devrait être organisée après les vacances de printemps.

Parallèlement à cela, M. Deschamps rappelle que, compte tenu de la baisse des effectifs prévue à la rentrée 2015, l'école de Lalizolle est en danger. Il fait alors part de la possibilité de passer une convention plus solide avec la commune d'Ébreuil afin que celle-ci puisse prendre à sa charge les élèves de la maternelle sans pour autant toucher à ceux de l'école primaire.

M. le Maire pense que cette solution est trop dangereuse : selon lui, beaucoup d'enfants ne reviendront pas à Lalizolle après la maternelle. Il préconise d'en discuter avec les parents et les instituteurs afin de ne rien leur imposer. M. Deschamps propose, quant à lui, de réunir, au préalable, la commission école pour en débattre.

Mme Delecroix indique, pour sa part, avoir pris rendez-vous avec la CAF le 17 avril prochain pour discuter de l'avenir du Jardin d'Enfants.

Arrivée de Mme Cardia.

## **- Animation de la commune**

M. Deschamps évoque différentes idées permettant d'animer la commune :

- organisation d'une fête pour le 15 août avec représentation théâtrale la veille, venue gratuite de manèges et représentation d'un groupe (par exemple majorettes,...)
- animation musicale pour la fête de la musique
- visite groupée du musée de la musique populaire (Mupop) de Montluçon par l'intermédiaire de M. Augustin Trapenard
- organisation d'un vin d'honneur pour le départ de la commune de M. Simon Dalmais et durant lequel il pourrait faire une petite représentation
- venue d'un groupe du folklore de Gannat avec, pour condition, l'hébergement des représentants.

Mme Delecroix conseille d'organiser une réunion uniquement consacrée à ce sujet afin de pouvoir en discuter et s'organiser correctement : la date du 16 avril est fixée.

### **- Questions diverses**

#### *> activités pour le camping*

Un rendez-vous doit être pris avec le personnel de l'Office de Tourisme afin de voir ce qu'il est possible de proposer aux touristes. M. Deschamps souhaite également faire quelques propositions de balades (réseau « bienvenue à la ferme », promenade en train,...).

#### *> masse salariale*

M. Deschamps fait part de deux constats importants au sujet des dépenses de personnel :

- la masse salariale de la commune de Lalizolle est deux fois supérieure à celle des communes de la même strate
- une hausse de 10 000 € a été relevée sur un an pour la seule évolution de carrière des agents (avancements d'échelons, revalorisation des catégories C, augmentation du temps de travail,...)

Ce point important sera abordé lors d'un prochain Conseil.

M. Jacquart précise cependant que les marges de manœuvre sont très faibles avec des agents titulaires et que seule l'obligation de mutualiser pourra permettre de réaliser des économies.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.